

DELEGATION DE Monsieur Amine SMIHI

D-2020/369

**Groupement d'intérêt public Bordeaux Métropole médiation.
Subvention de fonctionnement. Autorisation. Signature .**

Monsieur Amine SMIHI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présence de Sans Domiciles Fixe est en forte hausse ces dernières années en centre ville. L'augmentation de la présence de jeunes mineurs isolés ou jeunes majeurs livrés à eux-mêmes et subsistant via des actes de délinquance sur la voie publique est en nette augmentation également sur ce secteur.

La sédentarisation de ces groupes depuis le confinement en différents points du centre-ville engendre des problèmes sociaux, sanitaires et de tranquillité publique par les nuisances occasionnées mais également de sécurité par la multiplication du phénomène de toxicomanie de rue.

Nous devons prendre en considération la pression exercée sur les riverains et l'activité touristique et commerciale, mais aussi la situation sociale et sanitaire préoccupante de ces personnes extrêmement fragilisées.

La lutte contre l'appropriation d'un espace par un seul groupe passe également par le dialogue et la régulation via une présence humaine positive permanente. Cette Présence active de proximité d'un binôme de médiateurs a pour objectif :

- Une écoute active des habitants et commerçants pour informer sur les actions mises en place par la ville et les institutions
- Une veille sociale et technique pour un porté à connaissance auprès de la police municipale, de l'élu, des services de proximité, des intervenants sociaux du secteur
- Un Aller vers les publics vulnérables pour de l'accès aux droits en relais et co-intervention avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, logements
- Une régulation de l'occupation de l'espace public par les groupes, gestion des tensions entre les groupes, et avec les riverains,

L'élaboration d'un premier diagnostic de territoire sur le secteur Ferme de Richemont, auprès de 76 personnes sur une période de 15 jours (en septembre 2020) a confirmé la nécessité de cette mission transversale d'accompagnement et d'information des usagers de l'espace public dans un tel contexte.

Il est donc décidé de mettre en place un binôme de médiateurs pour le quartier centre-ville afin de mieux accompagner l'usage de l'espace public et les personnes en grande précarité de rue. Le coût pour 12 mois de fonctionnement de cette équipe s'élève à 8 5000 euros/an : un coordonnateur (à tiers temps) + 2 Médiateurs (temps plein).

Par ailleurs la mise à disposition d'un agent par la Ville de Bordeaux au GIPB2M occasionne une demande de remboursement par la Ville à hauteur de 40 841.40 euros. Il est proposé de verser l'équivalent au GIPB2M pour que la structure puisse honorer ce versement.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation la somme de 85 000 euros
- faire procéder au versement de cette somme au crédit de cet organisme.
- de procéder au paiement de la mise à disposition de 40 841.40 euros.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2020, fonction 522 compte 657358.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. SMIHI

Merci. Ce projet de création de médiateurs centre-ville répond à un constat et à un besoin. La sédentarisation de groupes de marginaux présentant de nombreux problèmes sanitaires et sociaux en différents points du centre-ville, Ferme de Richemont, Victor Hugo, l'Athénée, place Saint-Projet, rue Sainte-Catherine, etc., engendre des difficultés croissantes de prise en charge et d'accompagnement de ce public, mais également des problèmes de tranquillité publique par les nuisances de voisinage avec les riverain.e.s et les commerçant.e.s ainsi que des problèmes de sécurité dus à un phénomène de polytoxicomanie fréquent au sein de ces groupes.

La résolution de ce problème par une prise en compte des deux faces de cette triste réalité passe par une présence active de proximité et de médiateurs de Bordeaux Métropole Médiation dont la mission a pour objectif une veille sociale et technique, de signalement des points de tension et des situations sociales inquiétantes, une médiation de voisinage pour veiller à une occupation du domaine public respectueuse de tous les usagers, et une action de gestion préventive des conflits.

La mise en place effective, depuis le mois de septembre de médiateurs centre-ville, s'est avérée bénéfique et sera pérennisée. Cela préfigure aussi notre volonté d'étendre les outils de prévention et de médiation comme l'action du CLSPD à tous les quartiers au-delà de ceux Politique de la ville.

Enfin, le second point de cette délibération relève simplement d'une écriture comptable de la mise à disposition par la Ville d'un agent à Bordeaux Métropole Médiation à titre gracieux. Voilà pour cette première délibération.

M. LE MAIRE

Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur SKALLI, Madame CERVANTÈS et Harmonie LECERF. Est-ce que j'en vois d'autres ? Non.

Allez, Aziz SKALLI.

M. SKALLI

Oui, Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur le fond de la délibération puisque j'avais posé beaucoup de questions au sein de la commission et Monsieur SMIHI y avait répondu, mais je profite quand même de cette délibération qui traite du sujet de la sécurité pour renouveler notre demande d'avoir un débat plus concret sur le sujet.

Vous avez présenté au mois de septembre votre feuille de route et vous vous étiez engagé d'ailleurs à avoir un débat plus large en associant notamment l'opposition. Nous vous avons laissé le choix du format et l'initiative puisque vous aviez refusé d'accéder à une de nos demandes de tenir un Conseil exceptionnel, demande que nous avons faite au mois de juillet.

Nous vous avons adressé au mois d'octobre, avec mes collègues Alexandra SIARRI et Géraldine AMOUROUX, un courrier auquel vous avez répondu s'agissant de la tenue du CLSPD. Vous nous avez répondu : « Effectivement, nous promettons un CLSPD le 1^{er} décembre. » Celui-ci, je le rappelle, ne s'étant pas tenu depuis 3 ans, alors qu'il est censé se tenir deux fois par an en plénière. Le CLSPD ne s'est pas tenu le 1^{er} décembre, je ne reviendrai pas sur la forme peu respectueuse avec laquelle nous avons été prévenus - je devrais dire d'ailleurs qu'on a oublié de nous prévenir - mais sur les raisons invoquées, c'est-à-dire les raisons sanitaires qui vous ont contraints à reporter afin de pouvoir le tenir en présentiel, puisque vous estimez que la visioconférence n'est pas adaptée à ce type d'instance.

Je suis assez dubitatif d'ailleurs sur cet argument de la tenue du CLSPD alors que nous tenons nos commissions, nos conseils municipaux. Nous sommes ici réunis à plus de 80 sûrement pendant 6 ou 7 heures, et les raisons sanitaires ne nous y empêchent pas.

A contrario, de nombreuses réunions avec les services de la Préfecture, les services de l'État se tiennent en visioconférence. Nombreuses communes ou collectivités, le Département, la Région sont passés en débat par visioconférence sans que cela ne nuise à la qualité des débats. J'estime que la Ville de Bordeaux est restée un peu en retrait sur cette question. Elle manque aussi un peu d'exemplarité au moment où

elle incite l'ensemble des Français.es au télétravail et où les conditions de crise sanitaire vont encore durer plusieurs mois. Vous l'avez dit, vous-même, tout à l'heure, vous avez remis en question un certain nombre d'actions, de concertations à cause de cette crise.

Donc nous espérons pouvoir rapidement avoir ce débat et la tenue du CLSPD dans le format que vous estimeriez le plus approprié.

Merci.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur SKALLI. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'ai pas vu. Oui, Madame CERVANTÈS et Harmonie, tu répondras en même temps.

Allez, Madame CERVANTÈS.

MME CERVANTÈS

Avant mon intervention, je voulais préciser que nous voterions pour sur ce sujet, mais quand on parle de condescendance, nous sommes particulièrement choqués à Bordeaux en luttant par ce rapport qu'il convient d'attaquer sur la forme.

Au premier paragraphe, on nous parle de la hausse du nombre de SDF, des mineur.e.s isolé.e.s ou de jeunes majeur.e.s errant.e.s sans jamais nous citer les chiffres. En réalité, pour une fois que la Mairie crée des postes pour mettre en place une politique sociale, on a l'impression qu'elle s'excuse par avance.

Dans la suite de la délibération, on parle de lutter contre l'appropriation de l'espace, un seul groupe. De qui parle-t-on ? Qui s'accapare l'espace dans les villes ? Les SDF ? N'est-ce pas honteux de sous-entendre que cette vie à la rue serait volontaire ? Peut-on réellement, lorsque l'on se dit de Gauche, tenir de tels propos ? Non, les gens à la rue n'y sont pas par choix. Non, les gens à la rue n'y sont pas pour gêner les riverain.e.s ou empêcher le tourisme. Ce qui nous gêne et nous dérange, c'est l'absence d'une politique offensive pour les aider à retrouver un logement. C'est l'absence de réquisition des logements vacants. C'est l'absence d'accompagnement psychologique, car la première violence, c'est celle qui exerce ce système contre les gens les plus précaires.

Je voudrais juste faire une petite parenthèse. En rentrant, vous avez certainement vu des personnes qui distribuaient ces bouteilles. Ces bouteilles contiennent de l'eau du Lac, et elles nous ont demandé de vous faire part d'un courrier. Je vous promets qu'il sera très court :

« Mesdames et Messieurs les élu.e.s, nous vous alertons une nouvelle fois par la présente de la situation sanitaire extrêmement critique au Lac. Plus de 100 personnes y vivent dans des conditions sanitaires déplorables. N'ayant aucun accès à l'eau pour la plupart, ces personnes se servent de l'eau du Lac pour boire, préparer les repas, se laver. Nous ne vous apprenons rien puisque cette situation perdure depuis des années. Depuis l'an dernier, diverses actions ont été menées. Des rassemblements pour dénoncer les conditions. Des visites des lieux par les divers services de la Mairie et de la Métropole dont la « Mission squat », visite faite avant et après les élections.

Des diagnostics déjà réalisés et ignorés comme celui d'Action contre la faim. Et à ce jour, rien n'a encore été fait pour ces citoyen.ne.s Bordelais.es, rien. Nous savons qu'il a été demandé à une nouvelle ONG, Solidarité internationale, de faire à nouveau un diagnostic, et en sortiront peut-être des propositions et des actions, mais pour quand ? Les deux points les plus critiques sont au niveau du pont de la rocade et le Lac proche du parking de Décathlon. Le troisième point étant proche de la plage où un point d'eau et des toilettes semblent être encore accessibles en journée.

Dans l'urgence immédiate, nous vous demandons une livraison de bouteilles d'eau de source minérale hebdomadaire pour 100 personnes. Les deux seules associations intervenant sur place n'ayant pas de la capacité logistique suffisante pour continuer à en fournir. Une mise en place de ballons d'eau pour des douches, une mise en place de toilette style bungalow, des containers poubelles, des points d'accès à l'électricité, un point d'accès WIFI pour l'accès aux démarches administratives numérisées.

Le Conseil d'État, par sa décision du 15 décembre 2010, non seulement vous autorise Monsieur le Maire à entreprendre les actions que nous sollicitons, mais vous y invitent fermement. La décision par laquelle

le Maire refuse un raccordement d'une construction à usage d'habitation irrégulièrement implantée au réseau d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone, a le caractère d'une ingérence d'une autorité publique dans le droit au respect de la vie privée familiale.

En tant que Maire de la Ville de Bordeaux, Monsieur HURMIC, vous avez les pouvoirs de police générale vous permettant de mener la mission de salubrité publique, c'est en ce sens que nous nous adressons aussi à vous.

De ce fait, nous vous demandons d'établir la fourniture en eau au campement de Bordeaux-Lac. Nous vous rappelons aussi que de nombreux bidonvilles dans la Métropole souffrent cruellement aussi d'accès à l'eau. Bien évidemment, toutes les propositions urgentes qui pourraient être faites sur ce site du Lac comme ailleurs ne sont pas une fin en soi. Ces personnes doivent aussi être logées de façon pérenne et accompagnées administrativement dans leur accès au droit au logement. »

Merci.

M. LE MAIRE

Merci Madame CERVANTÈS. S'agissant d'un courrier, j'y répondrai. C'est un courrier qui m'est adressé. Vous m'en avez donné connaissance. Je crois qu'ils nous l'ont donné aussi en début de séance, donc j'y répondrai.

Je passe la parole à Harmonie LECERF.

MME LECERF

Je vais profiter de cette délibération sur Bordeaux Métropole Médiation pour donner quelques éléments sur le travail qui a été fait par les médiateurs et médiatrices de centre-ville, ces derniers temps.

Les médiateurs et médiatrices de centre-ville ont fait un grand travail auprès des jeunes polytoxicomanes du centre-ville. Nous avons ouvert une halte de nuit à la salle Gouffrand, le but étant d'offrir un lieu de repos et de répit pour ces personnes à multiples difficultés. Une place pour la nuit, des douches, un repas chaud le soir, un petit déjeuner le matin.

Si l'orientation a été difficile à mettre en œuvre au début, c'est grâce au travail des médiateur.trice.s en coordination avec certain.e.s bénévoles de Maraude que les jeunes ont fini par se rendre à la halte de nuit.

Cette nuit, 19 personnes et leurs 8 chiens y ont passé la nuit. Ces jeunes étaient jusque-là livré.e.s à eux-elles-mêmes. La DDCS se bornait à constater qu'ils-elles ne faisaient pas ou plus appel au 115. Force est de constater qu'il est nécessaire de mettre en place des dispositifs adaptés aux situations de particulière vulnérabilité.

Et un point très positif, le CEID nous a fait remonter que certain.e.s de ces jeunes, d'ores et déjà, commencent à parler de prise en charge de leur toxicomanie et de réduction de leur prise de substances toxiques. Donc, c'est un point très positif, et cela nous montre le travail que peuvent faire les médiateur.trice.s, et ils-elles ne le font pas tout.e.s seul.e.s, ils-elles le font en accord avec les Maraudes avec qui on a beaucoup discuté et présenté le dispositif.

Une réponse rapidement sur l'intervention d'Évelyne à propos du Lac. Nous avons rencontré les personnes qui étaient devant la Métropole. Nous faisons un travail de fond important avec la Métropole pour vérifier que tous les lieux de vie précaires aient des accès aux communs essentiels. C'est un travail qui est fait et par les élu.e.s de la Ville et par les élu.e.s de la Métropole.

Concernant l'eau au Lac, effectivement c'est un vieux dossier. Effectivement, on prend cela un peu dès notre élection à bras-le-corps, mais c'est très compliqué techniquement. On avait une première piste technique qui s'est avérée non fructueuse puisque cela nécessitait de creuser des tranchées notamment sur un espace commercial. On s'oriente avec une autre expertise vers un raccordement à l'eau puisque la première expertise concluait que si on ne pouvait pas faire ces tranchées, il fallait mettre des cuves. On a un doute sur les risques liés aux cuves puisque l'eau ne sera pas immédiatement potable, elle doit être bouillie. Ce n'est pas pire ni mieux que l'eau du Lac, on en convient, mais l'autre association nous dit que l'on pourrait faire un raccordement, et c'est ce que l'on espère faire. L'expertise commence ce jeudi, cette semaine. Donc, l'arrivée des résultats devrait être rapide.

Pour ce qui est de l'acheminement de bouteilles d'eau, nous allons en discuter très rapidement dans les jours qui viennent.

M. LE MAIRE

Merci Harmonie. Madame SIARRI.

MME SIARRI

Merci Monsieur le Maire. D'abord, je profite de cette délibération pour rendre hommage à Alain JUPPÉ. Dès 1995, Alain JUPPÉ avait décidé qu'il nous fallait développer de la médiation, ce qui existait dans très peu de villes en France. Petit à petit, il a soutenu la médiation, et Pierre HURMIC et Delphine JAMET qui étaient là ont toujours voté l'ensemble des délibérations liées à la médiation, à ce GIP Bordeaux Médiation, mais aussi à la mise en place du (incompris) au CCAS, mais aussi à la mise en place de l'équipe qui se déplace pour les troubles psychologiques, mais aussi à ce qui a été conduit avec le CEID et avec la CASE autour de l'accompagnement des troubles addictifs, mais aussi dernièrement sur les budgets de démocratie sanitaire.

Alain JUPPÉ nous avait également demandé, en plus de faire des actions sur Bordeaux, d'être membres fondateur.trice.s d'un réseau national qui s'appelle « France Médiation ». Nous étions dans le Bureau, et je regrette qu'aujourd'hui la place qui est occupée au Bureau le soit par une fonctionnaire. Je lui témoigne toute ma reconnaissance pour le travail qui a été effectué, c'est une excellente professionnelle, mais ce réseau, réunissant des gens de Gauche et de Droite, avait pour vocation justement de transcender un certain nombre de différences idéologiques pour porter haut et fort la médiation au niveau national pour que les médiateur.trice.s soient reconnu.e.s comme des métiers à part entière avec un travail de certification. Et d'ailleurs, le GIP Bordeaux Médiation s'était engagé, et j'espère que nous y arriverions puisque c'est un travail complexe, mais absolument indispensable, pour que les médiateur.trice.s soient aussi des métiers qui soient protégés, et pour que l'on n'ait pas recours à des contrats à durée déterminée.

Enfin, c'est évidemment une excellente nouvelle que vous poursuiviez ce travail, cette connaissance, ces choses qui se mettent en place depuis 10 ans, notamment sur le centre-ville. J'attire juste votre attention, mais je pense que vous l'avez déjà tout à fait aussi constaté, les médiateur.trice.s ne peuvent pas se substituer au droit commun. Les médiateur.trice.s vont au devant des publics dans l'espace public, puis ensuite les publics doivent être pris en charge aussi par d'autres réseaux parfois plus solides ou qui, en tout cas, ont des espaces dans lesquels ces publics peuvent être accueillis.

Il n'y a pas que les professionnel.le.s de l'urgence sociale, il y a aussi des centres sociaux. On a sur le centre-ville, le centre social du réseau Paul Bert qui a développé une vraie compétence, de vraies qualités, pour accompagner ces publics marginalisés. On a eu l'occasion de découvrir dans la presse que le réseau Paul Bert, ce centre social, partait à Caudéran. Nous pensons que c'est aussi une très bonne nouvelle que le réseau Paul Bert puisse s'installer à Caudéran où il y a aussi des besoins, mais nous vous avons écrit et nous comprenons que ce dossier est particulièrement complexe. Il est important pour nous de le solenniser dans ce Conseil municipal. Il est fondamental que ce réseau, s'il part sur un autre territoire, puisse être remplacé par un autre centre social agréé par la CAF qui puisse nous permettre aussi, au centre-ville, d'accueillir durablement ces publics fragiles. Sinon vous aurez un déséquilibre avec des médiateur.trice.s qui feront un travail remarquable, je n'ai aucun doute là-dessus, mais qui auront du mal, sur le centre-ville, à réguler la présence de ces publics dans d'autres domaines que sont ceux de la polytoxicomanie ou de l'accompagnement des marginalités.

Enfin, je finirai par dire que c'est là aussi vraiment quelque chose de très positif d'envisager que des médiateur.trice.s puissent être présent.e.s dans d'autres secteurs que ceux de la politique de la ville. Je tiens à dire que c'était quand même déjà le cas pour partie, mais tout va se jouer aussi au sein du développement social urbain puisque ce dont on a besoin, ce sont des coordonateur.trice.s. C'est aussi les enjeux de l'ingénierie du développement social urbain qui doivent se traduire dans d'autres quartiers que ceux de la politique de la ville.

Je serai très preneuse, un jour, d'avoir une feuille de route dans le tempo évidemment, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien définir, autour des questions de Politique de la ville et de cohésion sociale, pour voir comment à l'image de ce que l'on avait fait lors du premier confinement, on vient consolider

des structures qui sont évidemment très probablement abîmées par ce deuxième confinement et par les précarités sociales et économiques qui sont surtout devant nous.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE

Merci Madame SIARRI. Avant de passer la parole, Amine, si tu me le permets, je réponds juste sur Paul Bert pour ne peut pas laisser sans réponse. Effectivement, vous m'avez écrit, je ne vous ai pas encore répondu, pour la bonne raison que nous sommes actuellement en discussion, voire même en médiation avec le réseau Paul Bert. Je ne peux pas vous en dire plus dans la mesure où ce sont des discussions de nature confidentielle, mais le dossier est en bonne voie. Je pense que, dans les jours qui viennent, il y aura une solution. Vous en serez naturellement informée, mais on ne peut pas vous tenir informée de discussions que Paul Bert comme nous-mêmes considérons comme étant de nature confidentielle.

Allez, Amine, tu concluras.

M. SMIHI

Merci. Je fais amende honorable sur le fait que nous vous avons prévenus très tardivement de la non-tenue du CLSPD qui était annoncé le 1^{er} décembre, c'est vrai. C'est aussi vrai que la crise sanitaire et les conditions ont fait que nous n'étions pas en mesure de le faire en présentiel. C'est aussi vrai que nous avons fait le choix de ne pas le faire en visioconférence. Nous avons eu raison de le faire parce que les villes comme Bègles qui ont tenté de le faire, se sont vu refuser la chose par les autorités préfectorales qui estimaient qu'il y avait un cadre réglementaire empêchant la confidentialité de certaines données, etc.

En tout cas, c'est notre choix de reporter le CLSPD pour pouvoir le faire en plénière, et nous le ferons le plus tôt possible. Nous préparons cette plénière du CLSPD que nous voulons biannuelle désormais avec le Bureau du CLSPD et vous serez convié.e.s en tant que membres pour préparer cette plénière.

Pour répondre sur la question du réseau France Médiation, je vous confirme que nous nous sommes partagé le travail avec notre Directrice de Bordeaux Métropole Médiation, Éléonore BÉCAT. Nous œuvrons tout à fait conjointement et de façon tout à fait coordonnée. Nous participons aussi au Forum français pour la sécurité urbaine. C'est vrai que, dans les fonctions qui sont les miennes, participer activement à ces deux CA est assez complexe en plus de toutes les problématiques que nous devons gérer dans la ville. Mais cela ne me choque pas plus que cela, et je suis bien en responsabilité lorsque je demande à cette Directrice de me représenter et de porter la voix de Bordeaux dans ce réseau.

Par ailleurs, vous le savez, j'ai reçu les deux représentants du président de ce Forum à Bordeaux, et nous avons eu un échange tout à fait bénéfique et profitable.

Merci et puis, enfin, juste petit commentaire quand même, je ne peux pas m'en empêcher. Vous avez beaucoup décrit et commenté ce qui s'était fait, et vanté les mérites d'Alain JUPPÉ qui sont immenses, c'est vrai, mais sur la thématique que vous avez évoquée, je ne peux pas m'empêcher de me rappeler d'un certain épisode sur un arrêté anti-mendicité qui ne correspond pas du tout à notre culture. Il faut aussi rappeler cela.

M. LE MAIRE

Je mets au vote.

M. CAZENAVE

Je voudrais avoir juste une précision, je ne comprends pas pourquoi on ne tient pas le CLSPD parce que les services de l'État refusent de tenir ce type de réunion en visioconférence ? J'ai l'impression qu'il y a des visioconférences pour tenir un Conseil européen, pour tenir la Commission des finances à l'Assemblée, pour tenir les Commissions à la Métropole. Si c'est le cas, c'est un véritable archaïsme de l'État, il faut que nous le dénoncions collectivement. Mais je voudrais bien que l'on soit bien conscient

collectivement, est-ce que c'est ça le blocage ? Parce qu'il me semble, vu les informations qui se partagent dans un CLSPD, même si elles sont sensibles...

M. LE MAIRE

Plus que sensibles....

M. CAZENAVE

... qui va brancher ses écouteurs sur la visio ?

M. SMIHI

Juste pour répondre, la raison principale est que nous n'avons pas souhaité le faire en visioconférence pour notre premier CLSPD, mais il y a aussi le fait que les services de l'État ne souhaitaient pas non plus procéder par ce biais. Voilà, c'est tout.

M. CAZENAVE

Donc vous dites que la Préfète refuse que le CLSPD se tienne en visioconférence ?

M. SMIHI

La préférence des services de l'État n'était pas la visioconférence pour le CLSPD en plénière.

M. CAZENAVE

Et vous ne souhaitiez pas, vous, le tenir non plus en visioconférence.

M. SMIHI

J'ai commencé par cela.

M. CAZENAVE

Que rien n'empêche de le tenir, y compris en visioconférence.

M. LE MAIRE

On verra, comme je le disais tout à l'heure, s'il y a un nouveau confinement, on ne va pas le reporter éternellement, et on sera amené à convaincre la Préfecture que c'est la meilleure solution.

Oui, Harmonie.

MME LECERF

Je voulais faire une précision pour Bordeaux en luttant qui disait que « *Bon pallier et apporter de la dignité dans les campements, c'est bien, mais qu'il faut héberger.* » Je voulais juste préciser ceci parce que l'on n'a pas eu le temps de le faire encore, on vous a dit à plusieurs reprises que l'on faisait un inventaire du patrimoine et que l'on souhaitait la mise à disposition du patrimoine qui s'y prêtait à de l'habitation pour les personnes en grande difficulté. Cet inventaire est toujours en cours, mais je voudrais vous dire que nous avons identifié plusieurs appartements qui pouvaient servir d'habitation, et c'est déjà 17 personnes, des familles avec enfants qui sont mises à l'abri dans nos appartements et un prochain appartement va sortir bientôt.

Beaucoup de notre patrimoine que nous découvrons est dans un état qui ne permet pas l'habitation immédiate ou nécessiterait beaucoup trop de rénovations. En tout cas, actuellement, on a déjà 17 personnes que l'on met à l'abri, et on espère plus au fil de l'eau de la remise en état de notre patrimoine.

M. LE MAIRE

Merci Harmonie. Je passe au vote de cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?
Je vous remercie.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Délibération 370 : Convention d'échanges partenariaux sécurisés. Toujours la Délégation d'Amine.

D-2020/370

Convention d'échanges partenariaux sécurisés. Signature

Monsieur Amine SMIHI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des relations entre la police nationale et la Ville de bordeaux, une convention d'échanges partenariaux sécurisés entre la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et la Ville de Bordeaux a été établie. Cette convention a pour objet d'organiser la sécurisation des transferts numériques de documents entre les deux parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ainsi que son Adjoint chargé de la tranquillité publique, de la sécurité et de la médiation à :

- Signer la convention ci-jointe.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. SMIHI

Merci. Afin de développer une politique de tranquillité publique qui s'appuiera sur les deux piliers que sont la Police municipale et la prévention de la délinquance, nous avons souhaité avoir accès aux statistiques des données de la délinquance du Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure disponibles depuis 2015 sur le site Intersat sous forme de données de référence, d'analyse, d'études et de séries de chiffres sur l'insécurité et la délinquance.

La convention que nous vous soumettons permettra d'obtenir ces données sous forme d'un envoi mensuel, sécurisé de ces données. Elle permettra également, dans le cadre de problématiques spécifiques ou ciblées géographiquement, d'établir un diagnostic partagé avec nos partenaires, notamment dans le cadre du bureau du CLSPD.

Nous avons également entrepris de réaliser un diagnostic local de sécurité dont le cahier des charges est actuellement en cours de constitution avec les services du DSU et le coordonnateur CLSPD.

Merci.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur FETOUH.

M. FETOUH

Monsieur le Maire, Chers collègues, cette convention est une très bonne chose. Elle montre qu'il y a un travail collaboratif très important entre la Police nationale et la Police municipale et que l'ensemble des acteurs, y compris la Prévention, participent à ce que l'on appelle « le continuum de sécurité ». Il n'y a pas lieu d'opposer Police municipale et Police nationale. Tout le monde travaille de concert.

Par contre, je suis assez surpris de voir dans SUD-OUEST assez régulièrement des commentaires sur la Police municipale de Bordeaux qui aurait été laissée dans un état de délabrement important. Je pense que quand on est élu, on est en responsabilité. On dit des choses et on les objective. Je voulais savoir si vous aviez des données objectives à nous fournir, si vous aviez fait un audit RH, un audit organisationnel, si vous aviez des mesures correctrices à apporter parce que critiquer la Police municipale sans proposer de corrections est un peu problématique.

Cela rejoint l'intervention d'Aziz SKALLI parce que, finalement, depuis le début du mandat, on n'a pas eu un seul plan d'action, on n'a pas eu une seule délibération qui nous indiquait quelle était votre marche à suivre en matière de sécurité.

Lors du débat de septembre sur la sécurité, il n'y avait aucun écrit. Il y a simplement eu un débat entre nous qui n'a rien donné. La question que je me posais, c'est « Quand est-ce que l'on aura un plan d'action précis en matière de sécurité ? Et s'il y a des problématiques au niveau de la Police municipale, comment entendez-vous rétablir les choses ? »

M. LE MAIRE

Amine.

M. SMIHI

Je vais répondre très sommairement. Je vous renvoie à notre Conférence de presse de rentrée dans laquelle je me suis longuement exprimé, dans laquelle j'ai donné des informations chiffrées sur le constat que nous avons fait. Par ailleurs, il se trouve qu'il y a de nombreuses expressions sur ce fait. Notre feuille de route est en marche. Elle n'attendra pas qu'elle soit présentée dans un plan au Conseil municipal. Nous avons déjà entrepris de retravailler totalement l'organigramme de cette Police municipale. Nous avons déjà commencé à réfléchir et à mettre en place les processus pour créer des brigades dédiées, nous

l'avons évoqué dans la presse et dans différentes conférences. Il ne me semble pas nécessaire de les redire ici.

Quant au recrutement qui est une priorité importante de notre début de mandat, il se trouve que nous obtenons déjà actuellement des résultats positifs, et malgré les départs et mutations qui ont pu être dans la Police municipale, ceux de certains agents de terrain, nous aurons dans les mois qui viennent près de 6 agents déjà supplémentaires à celui que nous avons trouvé au mois de juillet. Tout cela est en marche. La feuille de route a été annoncée publiquement. Je ne comprends pas trop ce que je peux vous apporter de plus comme information pour le moment.

M. LE MAIRE

Merci Amine. Il faut savoir terminer un débat, Monsieur FETOUH.

M. FETOUH

J'entends bien que vous avez de l'affirmation sur l'état de la Police municipale sans avoir fait aucun audit, sans avoir aucune donnée objective, et que pour tout plan d'action, vous nous renvoyez à vos interviews dans la presse. Cela veut dire que vous n'avez aucun respect par démocratie locale puisque vous présentez vos actions à la presse, et que finalement les élus, le Conseil municipal pour vous, c'est totalement secondaire. Ce n'est pas ma vision de la démocratie.

Ma vision de la démocratie, vous voyez, en 6 ans de mandat, je n'ai jamais vu un point à l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet d'une communication écrite sur laquelle les élus avaient pu....

M. LE MAIRE

Ce n'est pas vrai !

M. FETOUH

... trouvez, Monsieur le Maire, un seul point à l'ordre du jour sur lequel il n'y avait pas de communication écrite. Vous l'avez rendu obligatoire maintenant dans le règlement intérieur, ce qui est très bien, mais en l'occurrence, sur le débat sur la sécurité, il n'y avait aucun document de cadrage en amont, ce qui fait que le débat est parti dans tous les sens et que cela n'a servi à rien. On n'a, aujourd'hui, aucun élément de cadrage écrit sur la politique de sécurité de la Ville de Bordeaux. Il n'y a que des interviews qui, d'ailleurs, se contredisent en partie parce qu'il y a une interview sur l'armement de la Police municipale où vous dites « Finalement, il faudra peut-être y revenir ». Donc, si vous voulez, on voudrait quelque chose d'écrit, et que l'on puisse débattre à partir de choses concrètes, et pas qui se contredisent.

M. LE MAIRE

On ne peut pas, sur chaque politique - vous ne l'avez pas fait vous-même - faire une feuille de route, si ce n'est pas pratiquement pour toutes les politiques. Quel est l'organe de délibération ? C'est le Conseil municipal. On vous présente, de façon très ouverte, nos politiques en Conseil municipal, et on en débat de façon très démocratique. Mais Monsieur FETOUH, rassurez-vous, entre deux conseils municipaux, on prend ces décisions et on n'est pas tétanisé à l'idée de dire : « Ouh là là, on ne peut pas prendre cette décision parce que l'on n'a pas eu de Conseil municipal qui est venu nous en donner l'autorisation. » La vie démocratique d'un Maire, d'Adjoints et d'une municipalité, c'est de prendre des décisions tous les jours. Je ne vais pas vous consulter avant les décisions que je prends notamment dans le domaine de la sécurité et dans d'autres sujets particulièrement urgents et sensibles. En Conseil municipal, je pense que l'on respecte parfaitement les contingences du débat démocratique tel que cela nous est imposé.

Madame SIARRI, on en est à peu près à 50 %, 60 % des délibérations, et après on a les questions écrites et un vœu, j'attire votre attention.

MME SIARRI

Juste un tout petit rappel puisque cela fait plusieurs fois que j'entends que l'on n'avait pas tenu de plénière en CLSPD, les deux dernières années. Je voudrais quand même expliciter ce choix.

M. LE MAIRE

C'est Monsieur FETOUH qui l'a dit.

MME SIARRI

On l'a reçu par écrit, par courrier. C'était mentionné dans la lettre qui nous était adressée. On avait fait le choix de ne pas tenir de plénière avec 70 ou 80 personnes puisque l'on considérait que la parole aurait été difficile à tourner dans une réunion aussi importante. On avait fait le choix de faire des CLSPD territorialisées par quartier. On avait fait le choix de développer des cellules de veille avec la possibilité, pour un grand nombre d'acteur.trice.s et d'habitant.e.s concerné.e.s, d'y participer. C'était important quand même que je le mette au débat parce que je ne voudrais pas qu'il soit dit que nous n'avions pas réuni les acteur.trice.s de la sécurité, de la médiation et de la prévention. Vous choisissez un autre format.

M. LE MAIRE

Pascale BOUSQUET-PITT, à vous la parole, très brièvement.

MME BOUSQUET-PITT

Pour donner un chiffre. À mon arrivée, j'ai demandé l'état de la Police municipale. La Police municipale, pour les quartiers Saint-Augustin, Tauzin, Dupeux, Saint-Genès, Nansouty et Caudéran, c'était 12 agents. En réalité, sur les 12 agents, le mois où je suis arrivée, il y en avait 3 qui travaillaient entre les congés, les arrêts, etc. Donc, ce n'est pas suffisant. Après, ils étaient *persona non grata* un petit peu sur le quartier puisqu'il ne fallait pas faire respecter le Code de la voirie avant que j'arrive. Si vous trouvez que c'est satisfaisant le nombre de policiers municipaux, ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE

Écoutez, je vais mettre un terme autoritaire parce que sinon on ne va jamais y arriver. Il y avait un usage autrefois, c'est qu'une fois que le rapporteur de la délibération avait répondu à tous les intervenants, il était mis un terme au débat. Alors, on peut le relancer. Vous pouvez souhaiter des débats municipaux en nocturne, mais un peu de discipline.

Monsieur FLORIAN, on avait évoqué en réunion de Conseil municipal une sorte de temps de parole par groupe en disant que, sur des questions importantes, on n'est pas obligé de faire intervenir tous les membres de son groupe, souvent pour dire exactement la même chose. Je veux bien, exceptionnellement - vous êtes Président de groupe, et en cette qualité, Monsieur FLORIAN - vous donner la parole, mais je vous invite aussi à un peu de discipline et de sens des responsabilités. Vous avez la parole, Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

Je vous remercie Monsieur le Maire de me l'accorder, même si c'est aussi la richesse d'une assemblée comme la nôtre que de pouvoir intervenir, poser des questions, débattre, ou en tout cas affirmer ou présenter un point de vue.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette délibération...

M. LE MAIRE

On dirait Max GUICHARD.

M. FLORIAN

... mais c'est du fait de l'intervention de vos deux adjoints que je sollicite la parole. Je suis un peu étonné de la façon dont Monsieur l'Adjoint à la sécurité, Monsieur SMIHI, nous expose les choses. Il nous dit que le Conseil municipal est un lieu d'enregistrement de délibérations, mais que si véritablement on veut s'intéresser à la politique municipale, au sens de politique publique, il suffit de suivre la presse et de suivre votre agenda médiatique pour savoir que, dans tel ou tel domaine, on doit s'attendre à telle ou telle décision. C'est une information. Elle serait, par ailleurs, entendable si effectivement, à travers ces différentes communications, nous ayons eu un document ou une vraie retranscription qui affiche une politique. Cela a été le cas sur le Plan Végétalisation. Cela aurait pu être le cas sur votre politique culturelle, mais je n'avais pas compris que sur la sécurité, il y ait eu un événement et un agenda particulier où vous vous seriez, vous, exprimé avec Monsieur le Maire sur ces questions-là.

Second point, je peux entendre que votre expression, en tout cas celle d'aujourd'hui et celle qui a été faite dans les semaines et les mois passés, étaient l'expression de l'esprit de votre politique en matière de sécurité et tranquillité publique. Ce que je souhaite maintenant, et je ne suis pas le seul, Thomas CAZENAVE l'a rappelé tout à l'heure, on souhaite avoir la lettre de cette politique. C'est vrai, c'est le jeu aussi, c'est l'exercice, d'entendre des élu.e.s regrettant que dans tel ou tel domaine, l'ancienne municipalité ait trop fait ci, ou pas assez fait cela. Très bien, j'imagine que c'est le jeu de l'alternance, mais je rebondis sur ce qu'a dit Monsieur Marik FETOUH, dans ce cas-là, pareil, établissez des éléments sur un malaise, une désorganisation de la Police municipale. Et si ce n'est pas le cas, là pareil, on va pouvoir s'appuyer sur le règlement intérieur où il y a un article, je ne l'ai plus déjà en tête, mais je le retrouverai, qui permet à X% des Conseiller.ère.s municipaux.ales de demander une mission d'audit et d'information. Si cela peut vous aider, nous le ferons valoir au début du mois de janvier pour vous demander une mission d'évaluation sur les circonstances de l'exercice de la Police municipale.

Jusqu'à maintenant et parmi les annonces que vous avez pu faire, il y a ce que vous avez redit aujourd'hui, un plan de recrutement. Non, le plan de recrutement, vous vous basez sur celui qui avait été présenté avec 26 ou 27 recrutements. Je n'ai pas vu, à l'heure où on parle, une seule délibération sur les ouvertures de postes ou les transformations de postes qui repose d'ailleurs sur une décision du Comité technique. Vous en avez passé beaucoup depuis le mois de juillet, c'est normal, il y en a une par mois, je n'ai pas vu aujourd'hui une seule délibération qui reprend une décision du Comité technique ouvrant des postes supplémentaires.

J'imagine que tout cela devra être intégré dans un plan plus global sur la sécurité publique et la tranquillité publique, mais on vous redemande encore une fois, et c'est les principes mêmes du débat public que de nous présenter des documents avec vos orientations, mais aussi des documents chiffrés. Quid des missions, du personnel, de l'équipement, des locaux, de la répartition territoriale ? On n'est pas non plus obligé de ne voir que de vos paroles médiatiques. On peut aussi avoir un débat serein et sain. On ne sera nécessairement pas d'accord sur tout. Ce n'est pas le sujet, mais que l'on puisse avoir des éléments concrets.

Je vous rappellerai, Monsieur HURMIC, quand même que, pour le coup, je pense que vous n'êtes pas tout à fait de bonne foi. Depuis les 6 ans que je suis élu à la Ville de Bordeaux, d'abord en tant qu'Adjoint et après en tant que Maire, je n'ai pas souvenir d'un seul sujet inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal - mais je ferai la recherche, j'ai tous les PV, je vais tous les regarder, je ferai cela à un moment ou à un autre - je n'ai pas souvenir que, sur un seul sujet, même une communication, je ne parle même pas de délibération, mais de communication, il n'y ait pas eu un document écrit.

Pour finir, je ne vais pas rentrer dans le débat aujourd'hui de ce qu'il faut faire ou ne pas faire, mais il y a quand même une urgence. Quand on annonce parmi les priorités la sécurité, il serait de bon ton d'y présenter un vrai plan. Quand je parle d'urgence, c'est que l'on a une activité législative sur la question. Alors, je mets de côté le débat sur l'article 24, mon propos n'est pas de remettre ce débat dans cette enceinte, mais toute la première partie de ce texte important concerne la place de la Police municipale dans ce continuum de sécurité qui a été abordé par Marik FETOUH.

On aimerait avoir le moment venu, peut-être attendez-vous l'adoption définitive de ce texte, s'il a lieu un jour, peut-être attendez-vous cette adoption pour présenter aussi la place et le rôle de la Police municipale dans ce continuum de sécurité.

Donc, on vous redemande, Monsieur le Maire, mais de façon très sereine, après les fêtes, mais il y a quand même urgence qu'il y ait un vrai débat avec vos orientations concrètes, chiffrées sur un document.

Merci.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur FLORIAN. Pour m'appliquer à moi-même ce que j'osais sans doute naïvement attendre de vous, je ne relancerai pas le débat, je ne vous répondrai pas et je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame Sylvie SCHMITT, délibération 371 : Re-naturalisation des cours d'écoles et de crèches.



CONVENTION D'ÉCHANGES PARTENARIAUX SÉCURISÉS.



Entre

La direction départementale de la sécurité publique (D.D.S.P.) de la Gironde,

Représentée par monsieur l'inspecteur général Patrick MAIRESSE, directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde et coordonnateur zonal Sud-Ouest de la sécurité publique (23, rue François de Sourdis – B.P. 912 – 33061 BORDEAUX CEDEX).

Et

La mairie de Bordeaux,

Représentée par monsieur Pierre HURMIC, maire de la commune de Bordeaux (Hôtel de ville – Place Pey Berland – 33045 BORDEAUX CEDEX).

PRÉAMBULE.

La présente convention a pour objet d'organiser la sécurisation des transferts numériques de documents dans le cadre d'échanges partenariaux instaurés entre les signataires.

Cette action devra garantir, par des moyens techniques spécifiques et une organisation adaptée, la confidentialité, la non-divulcation et la non-cession des documents transmis entre les différentes parties.

En conséquence de quoi, les parties conviennent de ce qui suit.

ARTICLE 1^{er} – CHAMP D'APPLICATION.

Ces échanges sécurisés auront pour cadre principal les relations partenariales institutionnelles entre les parties en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ils pourront s'étendre, à leur gré et selon les besoins, à toute autre communication bilatérale.

Ces échanges concerneront exclusivement des transferts de documents ou de fichiers sous format .odt, .ods, .csv ou .pdf (ou équivalents).

Sont exclus de la présente convention toute connexion directe aux bases de données de l'une ou l'autre des parties.

Le logiciel Prim'X technologie -. Zed ! sera utilisé pour ces transferts sécurisés. Il permet le transfert de conteneur chiffrés pour protéger les fichiers indépendamment du canal utilisé (e-mail, support amovible, etc.). Les conteneurs. Zed contiennent les fichiers confidentiels que seuls les destinataires identifiés en article 3 ont la possibilité de lire par le biais d'un mot de passe.

Ce mot de passe sera mis à jour chaque semestre à l'initiative de l'état-major de la D.D.S.P. de la Gironde. Tout changement d'un bénéficiaire de ces échanges sécurisés appellera aussi un changement immédiat du mot de passe.

Le mot de passe sera communiqué aux ayants-droit par appel téléphonique direct de l'état-major de la D.D.S.P. de la Gironde aux ayants-droit identifiés en article 3.

ARTICLE 2^{ème} – RÈGLES DE SECRET ET DE NON-DIVULGATION.

Le caractère sécurisé de ces communications d'informations ne délie pas les utilisateurs des nécessaires obligations liées au respect des règles concernant le secret professionnel.

Les parties reconnaissent avoir été informées des conséquences du non-respect des règles de confidentialité attachées à ces échanges de données, de faits ou de situations qu'ils seront amenés à connaître. A cet égard, la signature du maire de Bordeaux engage les ayants-droit mentionnés en article 3. Ceux-ci obtiendront une copie de la convention signée.

La communication de ces documents s'effectuera à des seules fins partagées. Toute divulgation frauduleuse ou abusive, quels qu'en soient la nature et le destinataire, pourra donner lieu à rupture de la présente et, le cas échéant, à l'engagement de leur responsabilité dans le cadre des textes législatifs et réglementaires qui encadrent la protection des personnes, de la vie privée, de la famille et des libertés (articles 226-13 du code pénal et 9 du code civil).

Il est souligné que ces données ne peuvent donner lieu à aucune communication média à l'initiative de la mairie.

ARTICLE 3^{ème} – ORGANISATION – ET PÉRIMÈTRE DE L'INFORMATION.

Les parties prendront toutes dispositions utiles pour garantir la protection et la sauvegarde sécurisée des documents ainsi transmis, notamment par une organisation interne rigoureuse et la mise en place d'une procédure d'habilitation et de responsabilisation systématique des agents concernés.

Les parties échangeront les documents numérisés par l'intermédiaire exclusif des boîtes aux lettres électroniques personnelles des ayants-droit. Ces derniers sont pour la mairie de Bordeaux :

- **Monsieur Amine SMIHI** – adjoint au maire en charge de la tranquillité publique, de la sécurité et de la médiation – amine.smihi@mairie-bordeaux.fr
- **Monsieur Laurent LAPEGUE** – Directeur de la police municipale – l.lapegue@mairie-bordeaux.fr
- **Madame Béatrice NEHEMIE** – Cabinet du maire, chargée de mission sécurité et politique de la ville – b.nehemie@mairie-bordeaux.fr

S'agissant de la D.D.S.P. de la Gironde, les parties prenantes sont :

- **Le commissaire divisionnaire Eric KRUST** – Chef d'état-major de la D.D.S.P. de la Gironde – eric.krust@interieur.gouv.fr
- **La commissaire de police Anne KRAMATA** – Chef de la division de Bordeaux au sein du service d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique de Bordeaux – anne.kramata@interieur.gouv.fr

La mairie s'engage à installer sur son système d'information et plus particulièrement sur le poste dédié à cette communication sécurisée les outils assurant la protection de ces données contre des attaques virales ou toute autre tentative d'intrusion induite par des internautes non autorisés.

La mairie s'assurera que ces outils sont mis à jour autant que nécessaire et leur bon fonctionnement testé régulièrement.

Les documents sécurisés par cette convention et les périodicités d'envoi seront :

1. Les statistiques de la délinquance de la commune de Bordeaux et des quartiers selon la cartographie de la police nationale – Tous les mois.
2. Les données statistiques sollicitées au cas par cas, en fonction d'un point de préoccupation particulier et ponctuel formulé par la mairie – A la demande.
3. La cartographie de la délinquance sur un secteur déterminé, en fonction d'un point de préoccupation particulier et ponctuel formulé par la mairie – A la demande.
4. Les notes de service impliquant un degré de confidentialité et en relation avec des services d'ordre.

ARTICLE 4^{ème} – PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les documents transmis pourront le cas échéant contenir des données à caractère personnel, à savoir :

- celles relatives aux infractions que les agents de la police municipale de la ville de Bordeaux sont habilités à constater ou à celles dont ils ont connaissance et dont ils rendent compte au maire et au procureur de la République, conformément à l'arrêté du 14 avril 2009 autorisant la mise en œuvre de traitements automatisés dans les communes ayant pour objet la recherche et la constatation des infractions pénales par leurs fonctionnaires et agents habilités (NOR : IOCD0820014A) ;

- celles contenues dans des fichiers de police dont les personnes désignées à l'article 3 des présentes peuvent être rendues destinataires en vertu de dispositions légales ou réglementaires.

En conséquence, les parties s'engagent à respecter l'ensemble des exigences fixées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés (ci-après « L. n°78-17 »), et plus particulièrement les titres III (dispositions applicables aux traitements relevant de la directive (UE) 2016/680 du 27 avril 2016, dite directive « Police-Justice ») de ladite loi et du décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour son application (ci-après « Décret d'application »).

A ce titre, les parties entendent affirmer qu'elles sont, le cas échéant, responsables de traitement indépendants au sens de la législation susvisée pour les traitements de données à caractère personnel qu'elles mettraient respectivement en œuvre, à savoir la collecte et la mise à disposition respective des données ainsi que tout traitement ultérieur de ces données.

Les parties entendent donc exclure au titre de l'exécution de la présente convention, être responsables conjoints du traitement au sens de l'article 132 du Décret d'application et s'engagent à veiller, chacune en ce qui les concerne, notamment :

- à mettre en œuvre les mesures appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque (L. n°78-17, article 99) ;
- à ne divulguer les données qu'aux personnes autorisées, en raison de leurs fonctions, et à en recevoir communication ;
- à prendre toutes les mesures utiles pour garantir l'intégrité et la confidentialité de ces données, en s'assurant notamment que des tiers non autorisés n'y auront pas accès ;
- à tenir un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité (L. n°78-17, article 100) ;
- à ne conserver les données que le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi. Les données devront être par la suite détruites, anonymisées ou archivées dans le respect des conditions prévues par le code du patrimoine ;
- à s'informer mutuellement dans le meilleur délai en cas de violation (perte, vol, accès ou divulgation non autorisée etc.) des données à caractère personnel transmises. Cette information n'exonère en rien les parties de leur obligation de notifier à la CNIL les violations de données à caractère personnel dans les meilleurs délais, et si possible au plus tard dans un délai de 72h après en avoir pris connaissance, en cas de risques pour les droits et libertés d'une personne physique (L. n°78-17, article 102) ;
- à communiquer à la personne concernée la violation de ses données à caractère personnel lorsqu'il y a un risque élevé pour les droits et libertés de celle-ci (L. n°78-17, article 102).

Et plus spécifiquement :

- à distinguer entre les données à caractère personnel transmises : données fondées sur des faits / données fondées sur des appréciations personnelles (L. n°78-17, article 94) ;
 - à vérifier la qualité des données transmises. Dans la mesure du possible, lors de toute transmission de données à caractère personnel, sont ajoutées des informations permettant au destinataire de juger de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la fiabilité des données à caractère personnel et de leur niveau de mise à jour.
- S'il s'avère que des données à caractère personnel inexactes ont été transmises ou que des données à caractère personnel ont été transmises de manière illicite, le destinataire en est informé sans retard (L. n°78-17, article 97) ;
- à établir, le cas échéant et dans la mesure du possible, une distinction claire entre les données à caractère personnel de différentes catégories de personnes concernées, comme les personnes reconnues coupables d'une infraction pénale, les personnes victimes d'une infraction pénale, les tiers (témoins, informateurs...) à une infraction pénale etc. (L. n°78-17, article 98).

ARTICLE 5^{ème} – RÉSILIATION.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment sur la demande d'une des parties.

Convention établie en deux (2) exemplaires originaux.

À Bordeaux, le 14 octobre 2020.

Pour la ville de Bordeaux,

Pour la DDSP de la Gironde,

Le Maire-Adjoint en charge de la tranquillité publique,
de la sécurité et de la médiation,

Le Directeur départemental
de la sécurité publique de la Gironde,

Amine SMIHI

Patrick MAIRESSE